

Programme

Déroulement :

- Visite de l'établissement et étude des documents liés à la sécurité incendie du bâtiment
- Étude des consignes en matière d'incendie et d'évacuation
- Application de la réglementation en vigueur selon la nature de l'établissement
- État des lieux des précédentes visites de la commission de sécurité et vérifications des levées prescriptives
- Étude et/ou mise à jour du registre de sécurité
- Apporter un appui réglementaire rigoureux

Restitution :

- Rapport d'audit transmis sous 10 jours
- Programme de formation personnalisé le cas échéant



Pré requis : /

Objectifs de la visite : Acquérir les connaissances réglementaires et en vigueur afin de préparer et répondre aux sollicitations de la commission de Sécurité.

Public Visé : Directeur d'établissement

Nombre de participants : /

Durée : variable

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Cette formation est animée en grande partie sous forme d'exposés et de cas pratiques qui permettent aux participants d'acquérir les réflexes, méthodes et outils nécessaires pour gérer les étapes de leurs projets

Validation : Rapport d'audit

Règlementation : Art L213-1, R232-12-17, R232-12-20, R232-12-21 du Code du travail ; Arrêté du 25 juin 1980 modifié



NOTRE + FORMATION
P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages



SAS DM FORMATION

Siège social : 3, Boulevard de Belfort, CS 60357, 59022 Lille Cedex - Tél. : 07 56 84 15 18 - Email : direction@dm-formation.fr

Établissement secondaire :

Numéro de Siret : 893 470 237 00015 RCS de Lille 59000 - **Déclaration D'activité :** 32 59 10 694 59

Numéro d'autorisation d'exercer : En Cours